

**DELEGATION DE Madame Brigitte COLLET**

**D-2012/378**  
**Attribution d'aides en faveur de la jeunesse. Avenant aux conventions 2012. Adoption. Autorisation. Signature.**

Madame Brigitte COLLET, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Par délibération en date du 19 décembre 2011, n° D-2011/723, vous avez autorisé Monsieur le Maire à signer des conventions annuelles de partenariat avec les associations qui agissent en faveur de la Jeunesse.

Ces conventions définissaient nos objectifs pour 2012 et les aides financières qui y étaient associées, et ce, à titre prévisionnel.

Suite à l'étude des bilans d'activités 2011, il s'avère que des crédits affectés à certaines associations n'ont pas été consommés. Après analyse des besoins restant à couvrir en 2012, nous vous proposons de redéployer ce disponible comme décrit ci-après.

1. Le réajustement budgétaire des accueils de loisirs associatifs ayant bénéficié d'un développement dès septembre 2011.

Ces renforcements nécessitent un budget de **107 923,33 euros**, répartis ainsi :

Associations	Budgets redéployés
Association des Centres d'Animation de Quartiers de Bordeaux	66 747,96
Association Petite Enfance Enfance Famille	2 408,00
Jeunes de Saint Augustin	2 594,00
Union Sportive des Chartrons	7 000,00
Sporting Club Chantecler	20 673,37
Union Saint Bruno	8 500,00
<b>TOTAL</b>	<b>107 923,33</b>

Le détail de ces mesures est joint en annexe 1.

2. Le réajustement nécessaire des budgets de certains accueils périscolaires et de loisirs, au regard de l'analyse des bilans 2011.

Ce réajustement s'élève à **6 992,69 euros**, répartis ainsi :

Associations	Budgets redéployés
Amicale Laïque David Johnston (Centre de Loisirs)	2 838,29
Centre Social GP Intencité (Centre de Loisirs)	1 395,00
Centre Social Foyer Fraternel (Centre de Loisirs)	1 559,07
Sporting Club Chantecler (Centre de loisirs)	1 200,33
<b>TOTAL</b>	<b>6 992,69</b>

3. La création de places d'accueils périscolaires et de loisirs dès septembre 2012 eu égard les besoins repérés et avérés des familles. L'analyse des réalités observées par les associations et les services, dont la prise en compte des besoins d'accueil des enfants qui seront scolarisés dans le nouveau groupe

Séance du lundi 16 juillet 2012  
scolaire du quartier du Lac, nous permet de vous proposer les développements suivants.

Nous proposons également de réserver un montant non affecté de 15 000 euros qui nous permettrait d'ajuster et de renforcer des accueils périscolaires en fonction des augmentations d'effectifs scolaires constatées à la rentrée 2012.

Ces développements s'élèvent à **111 400,60 euros** répartis ainsi :

<b>Associations</b>	<b>Budgets redéployés</b>
Association des Centres d'Animation de Quartiers de Bordeaux (Périscolaire et Centre de Loisirs)	24 594,30
Centre Social Foyer Fraternel (Périscolaire)	3 642,00
Amicale Laïque David Johnston (Centre de Loisirs)	16 126,70
Sporting Club Chantecler (Périscolaire et Centre de Loisirs)	10 168,50
Club Pyrénées Aquitaine (Centre de Loisirs)	6 374,60
Coqs Rouges (Centre de Loisirs)	14 748,40
Union Saint Bruno (Périscolaire)	1 324,00
Avant-garde Jeanne d'Arc (Centre de Loisirs)	12 338,40
Union Sportive des Chartrons (Périscolaire et Centre de Loisirs)	7 083,70
Provision pour renforcement des places en fonction de l'évolution des effectifs scolaires à la rentrée 2012	15 000
<b>TOTAL</b>	<b>111 400,60</b>

Le détail de ces créations est joint en annexe 2 et 3.

Pour l'année budgétaire 2012, l'ensemble de ces réajustements et développements représente un montant de **226 316,62 euros**.

#### 4. Modification d'affectations budgétaires par rapport au vote du BP 2012.

Lors du vote du budget 2012, le projet « Ma voix et Toi » porté par l'Opéra National de Bordeaux à destination des enfants de centres de loisirs a bénéficié d'une subvention de 8 000 euros affectée au budget subvention Jeunesse – Fonction 421 qu'il convient de réaffecter à la Fonction 311.

Enfin, la subvention d'un montant de 6 000 euros attribuée à l'association Anabase, dans le cadre de la mise en place et du suivi des ateliers de la coéducation, qui a été affectée au budget Vie Associative, est à réaffecter au budget Jeunesse.

Vous trouverez ci-dessous le détail de ces modifications :

<b>Bénéficiaires</b>	<b>Transferts financiers</b>	<b>Budget 2012</b>
Opéra National de Bordeaux	P069O001 – P069E01 vers P069O001 – P069E01 nature analytique 661	8 000
Anabase	P079O002 – P079E04 nature analytique 1215 vers P069O006 – P069E01 nature analytique 1712	6 000

C'est pourquoi, si vous en êtes d'accord, je vous demande, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à :

- décider des nouvelles répartitions budgétaires sur les budgets Jeunesse.
- signer, si cela est nécessaire, les avenants modificatifs à la convention annuelle de partenariat avec les associations bénéficiaires.
- décider des nouvelles réaffectations dans les budgets Jeunesse.

**ADOpte A L'UNANIMITE**

**MME COLLET.** -

378 – Nous avons signé en décembre 2011 des conventions de partenariat avec les associations qui agissent sur les temps périscolaires et les centres de loisirs.

A la suite des bilans d'activité il s'avère que des crédits n'ont pas été consommés. La délibération que nous vous proposons vise donc à redéployer ces crédits.

Tout d'abord pour les centres de loisirs nous avons développé des places depuis septembre jusqu'à décembre 2011 pour une somme de 107.923 euros. Le tableau joint dans la délibération vous montre à quels endroits on a déjà développé ces places.

Le deuxième point c'est un réajustement de certains budgets après analyse pour des associations qui le méritent pour un montant de 6.992 euros.

En dernier lieu nous avons programmé des créations de places pour la rentrée scolaire de septembre 2012 à la fois en périscolaire et en centres de loisirs, en particulier sur certains quartiers comme les Chartrons et Caudéran, ainsi que sur le nouveau groupe scolaire Vaclav Havel.

Une réserve aussi pour ajuster et éventuellement renforcer si besoin dès la rentrée de 15.000 euros sur les garderies périscolaires du soir.

Cela fait un total pour l'année 2012 de 226.316 euros.

Enfin nous vous proposons une réaffectation budgétaire sur « Ma voix et Toi » et sur Anabase qui suit les ateliers de la co-éducation.

**M. LE MAIRE.** -

Merci.

Pas d'oppositions ? Pas d'abstentions ?

(Aucune)

## ANNEXE 1

### DEVELOPPEMENTS A SEPTEMBRE 2011 - ACTIONS JEUNESSE

Quartier	Associations	Site	Prestations	Agés concernés	Nombre de places d'accueil	Périodes de fonctionnement 2011
Bordeaux Maritime	Union Sportive des Chartrons	Maternelle Joséphine	Périscolaire	3-5 ans	10	soir à partir de septembre
Bordeaux Maritime	Union Sportive des Chartrons	Elémentaire Balguerie	Périscolaire	6-11 ans	14	soir à partir de septembre
Bordeaux Maritime	Union Sportive des Chartrons	Elémentaire Dupaty	Périscolaire	6-11 ans	14	soir à partir de septembre
Bordeaux Maritime	Union Sportive des Chartrons	Elémentaire Sousa Mendès	Périscolaire	6-11 ans	14	soir à partir de septembre
Bordeaux Grand Parc/Paul Doumer	Chantecler	Maternelle Mongolfier	Périscolaire	3-5 ans	10	soir à partir de septembre
Bordeaux Grand Parc/Paul Doumer	Chantecler	Maternelle Mongolfier	Périscolaire	3-5 ans	10	0
Bordeaux Grand Parc/Paul Doumer	Chantecler	Maternelle Condorcet	ALSH	3-5 ans	16	5 (Noël 2011)
Bordeaux Grand Parc/Paul Doumer	Chantecler	Elémentaire Condorcet	ALSH	6-11 ans	12	0
Bordeaux Grand Parc/Paul Doumer	Chantecler	Maternelle Montgolfier	ALSH	3-5 ans	32	5 (Noël 2011)
Bordeaux Centre	C.A. St Pierre	Maternelle Paul Bert	Périscolaire	3-5 ans	10	soir à partir de novembre
Bordeaux Centre	C.A. St Pierre	élémentaire Vieux Bordeaux	ALSH	6-11 ans	12	0
Bordeaux Centre	Union Saint Bruno	Elémentaire St Bruno	ALSH	6-11 ans	moyenne de 30	0
Victor Hugo/ST Augustin	JSA	Maternelle A Thomas	Périscolaire	3-5 ans	10	soir à partir de septembre
Bordeaux St Genès / St Michel / Nansouty	C.A. St Michel	Elémentaire Menuts	Périscolaire	6-11 ans	14	soir à partir de novembre
Bordeaux St Genès / St Michel / Nansouty	Maison des Enfants	Maternelle Pressensé	Périscolaire	3-5 ans	10	0
Bordeaux Sud	Centre d'animationArgonne	Elémentaire A Meunier	ALSH	6-11 ans	24	0
Bordeaux Sud	C.A. Bordeaux Sud	Maternelle Beck	ALSH	3-5 ans	8	0
Bordeaux Bastide	C.A. Bastide Queyries	Elémentaire Nuyens	Périscolaire	6-11 ans	28	matin à partir de septembre
Bordeaux Bastide	C.A. Bastide Benauge	Elémentaire Montaud	Périscolaire	6-11 ans	14	soir à partir d'octobre
Bordeaux Bastide	C.A. Bastide Benauge	Elémentaire Thiers	Périscolaire	6-11 ans	14	soir à partir d'octobre

## ANNEXE 2

### DEVELOPPEMENTS 2012 - ACCUEILS PERISCOLAIRES - (APS)

Quartier	Associations	Site	Ages concernés	Nombre de places d'accueil supplémentaires	Périodes de fonctionnement 2012
Bordeaux Maritime	CA le Lac	GINKO	3/5 ans et 6/11 ans	14	matin à partir de septembre
	CA le Lac	GINKO	3/5 ans et 6/11 ans	24	soir à partir de septembre
	US Chartrons	Sousa Mendes	3/5 ans	10	soir à partir du 3 mai
	Centre social Foyer Fraternel	Maternelle Berthelot	3/5 ans	20	soir à partir du 30 avril
Grand Parc Paul Doumer	Chantecler	Elementaire Condorcet	6/11 ans	28	soir à partir de septembre
Bordeaux Centre	Union Saint Bruno	Maternelle Paix	3/5 ans	10	soir à partir de septembre
<b>TOTAUX</b>			3/5 ans	50	50 places supplémentaires le soir
			6/11 ans	56	14 places supplémentaires le matin 42 places supplémentaires le soir

### ANNEXE 3

#### PROPOSITIONS DEVELOPPEMENTS 2012 - CENTRES DE LOISIRS - (CAL)

Quartier	Associations	Site	Agés concernés	Taux de fréquentation	Nombre de places d'accueil supplémentaires	Périodes de fonctionnement 2012
Bordeaux Maritime	US Chartrons	Maternelle Stendhal	3/5 ans	91,36	8	mercredi
Grand Parc Paul Doumer	Chantecler	Maternelle Condorcet	3/5 ans	98,85%	8	mercredi + toussaint + Noël
Bordeaux Centre	Amicale Laïque David Johnston	Nouveau site	6/11 ans	92,10%	36	mercredi
Victor Hugo / St Augustin	CPA	Elémentaire Loucheur	6/11 ans	91,33%	12	mercredi
Bordeaux St Genès / St Michel / Nansouty	Coqs Rouges	Maternelle Solférino	3/5 ans	Nouvelle demande	24	toussaint
	Coqs Rouges	Maternelle Solférino	3/5 ans	93,45%	8	mercredi
	Centre d'animation Saint Michel	Centre d'animation Saint Michel	6/11 ans	94,69%	12	mercredi + toussaint
	Centre d'animation Argonne	Elémentaire Deyries	6/11 ans	108,70%	12	toussaint
Bordeaux Sud	CA Bordeaux Sud	Maternelle Beck	3/5 ans	107,18%	8	août
Caudéran	Appel à projet à effectuer	Nouveau site	6/11 ans	95,10%	36	mercredi

**D-2012/379**

**Petite enfance. Actions de formation pour les assistantes maternelles dans le cadre des relais assistantes maternelles Albert Barraud, Bastide et Bordeaux-Maritime. Autorisation de signer la convention.**

Madame Brigitte COLLET, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Les relais d'assistantes maternelles Albert Barraud (ouvert en 1999), Bastide (en 2006) et Bordeaux Maritime (juin 2010) contribuent à la professionnalisation des assistantes maternelles employées par les familles.

Ils participent à la valorisation de ce mode d'accueil en favorisant l'accès au droit et à une formation actualisée à destination des familles et des assistantes maternelles agréées ou candidates à l'agrément.

Depuis 2009 les relais d'assistantes maternelles mènent le projet « Halte nounous » regroupant 20 assistantes maternelles indépendantes. L'objectif est d'apporter les réponses adaptées à la demande spécifique des familles en horaires atypiques ou en situation d'urgence (hospitalisation, convocation à un entretien d'embauche...).

Inscrite dans la Convention Territoriale Globale signée avec la Caisse d'allocations familiales de la Gironde par délibération du Conseil Municipal du 30 juin 2011, cette action est également un élément important du troisième projet social de la Ville.

Ce projet est conjointement élaboré par les R.A.M. et l'Association Girondine Education Spécialisée et Prévention Sociale (AGEP) qui propose en effet des actions de formation pour les assistantes maternelles (groupes de paroles, stages) avec des professionnels de l'enfance, de la culture ou du secteur social.

Par délibération du 19 décembre 2011, vous avez autorisé la poursuite de cette action avec l'attribution de 54 heures d'animation et de formation par l'A.G.E.P., dont 6 heures consacrées au projet « Halte nounous » pour l'année 2012. Cependant, l'état d'avancement du projet nécessite aujourd'hui un accompagnement supplémentaire des assistantes maternelles impliquées dans ce dispositif pour la période de septembre à décembre 2012.

Il convient donc aujourd'hui d'accorder 9 heures complémentaires pour un montant total de 1 127,25 €.

Les crédits nécessaires sont prévus sur le compte 6228 – fonction 64.

En conséquence, je vous demande, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à signer la convention présentée en annexe.

**ADOpte A L'UNANIMITE**

**MME COLLET.** -

Il s'agit d'une action dont on a déjà entendu parler. Ce sont des assistantes maternelles indépendantes qui travaillent sur un projet « Halte nounous » dans lequel l'objectif est de proposer aux familles des modes de garde sur des horaires atypiques et en situation d'urgence.

Ce projet est accompagné par le R.A.M. bien évidemment, mais aussi par une association, l'AGEP, Association Girondine Education Spécialisée et Prévention Sociale. Il s'agit d'abonder de 9 heures supplémentaires pour une somme de 1.127 euros supplémentaires pour poursuivre le projet.

**M. LE MAIRE.** -

Pas d'oppositions ?

Pas d'abstentions ?

(Aucune)

**CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA VILLE DE BORDEAUX ET  
L'ASSOCIATION GIRONDINE EDUCATION SPECIALISEE ET PREVENTION SOCIALE  
(A.G.E.P.) - ACTIONS DE FORMATION A DESTINATION DES ASSISTANTES  
MATERNELLES DANS LE CADRE DES RELAIS ASSISTANTES MATERNELLES  
ALBERT BARRAUD, BASTIDE ET BORDEAUX MARITIME**

ENTRE

La Ville de Bordeaux, Place Pey Berland, 33077 BORDEAUX CEDEX représentée par son Maire, Monsieur Alain JUPPE, habilité aux fins des présentes par délibération du conseil municipal, en date du                    et reçue à la Préfecture le                    .

ET

L'Association Girondine Education Spécialisée et Prévention Sociale (A.G.E.P.) 60 rue de Pessac 33 000 BORDEAUX, représentée par son Président Monsieur Bernard BAHUET.

**IL A ETE PREALABLEMENT EXPOSE CE QUI SUIVIT:**

Installée à Bordeaux, 60 rue de Pessac, l'Association Girondine Spécialisée et Prévention Sociale (A.G.E.P.) propose de nombreuses actions à destination des assistantes maternelles dans le cadre des Relais Assistantes Maternelles Albert Barraud et Bastide.

CECI AYANT ETE EXPOSE, IL EST CONVENU ET ARRETE CE QUI SUIVIT :

**Article 1 - Objet**

Au cours de l'année 2012, dans le cadre du projet « Halte Nounous » mené par les Relais d'assistantes maternelles de Bordeaux, l'Association Girondine Spécialisée et Prévention Sociale s'engage à :

- organiser des actions de formation pour les assistantes maternelles (groupes de paroles, stages) auxquelles participent des professionnels de l'enfance, de la culture, de l'éducation ou du secteur social,
- constituer des groupes de réflexion ayant pour finalité de soutenir les assistantes maternelles dans l'exercice de leur profession,
- fournir un bilan qualitatif annuel au service Petite Enfance.

**Article 2 – Mise à disposition des moyens**

En contrepartie, la Ville de Bordeaux s'engage à régler le montant des heures d'intervention à l'Association Girondine Education Spécialisée et Prévention Sociale (n° de Siret 78183769500043) soit :

- 9 heures pour le projet « Halte nounous » (125.25 € l'heure), soit un montant total de 1 127.25 €, pour la période de septembre à décembre 2012.

Le tarif ne pourra être révisé qu'après notification au service Petite Enfance et accord des parties.

### **Article 3 - Prise d'effet — Durée**

La présente convention prendra effet à compter de sa signature par les parties, pour la période du 1<sup>er</sup> septembre au 31 décembre 2012.

### **Article 4 - Renouvellement — Résiliation**

Toute reconduction tacite étant exclue, une nouvelle convention devra donc intervenir pour une nouvelle période.

En cas de non respect des engagements réciproques par l'une ou l'autre des parties, la présente convention pourra être résiliée par lettre recommandée avec accusé de réception, avec un préavis de 15 jours.

La Ville de Bordeaux conserve, pour sa part, la faculté de résilier la convention pour tout motif d'intérêt général.

Fait à Bordeaux, en quatre exemplaires

Le

Pour la Ville de Bordeaux, en l'Hôtel de Ville, Le Maire	Pour l'AGEP, 60 rue de Pessac 33 000 Bordeaux Le Président
<b>Alain JUPPÉ</b>	<b>Bernard BAHUET</b>